

**CC Berry Grand Sud : Liste des servitudes d'utilité publique**

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AINAY-LE-VIEIL	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Collectivité SIAEP Charenton du Cher	
AINAY-LE-VIEIL	AC1	Eglise Saint-Martin (cad. AM 109) classement par arrêté du 17 janvier 1912	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AINAY-LE-VIEIL	AC1	Le pont-canal «La Tranchasse» situé au lieu-dit «La Tranchasse» à Ainay-le-Viel et Colombiers (cad AD1) inscription par arrêté du 15 avril 2009	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AINAY-LE-VIEIL	AC1	Château : Façades et toitures de l'ensemble du château (enceinte avec ses tours, poterne d'entrée et logis d'habitation) ; douves ; oratoire et grand salon, situés au premier étage du logis d'habitation (cad. AM 186) classement par arrêté du 1er février 1968). Deux pavillons d'entrée du jardin, dans le parc (cad. AM 176, 177); pêcherie et pièce d'eau voisine (cad. AM 88, 176, 177, 189 à 197, 229) ; potager, avec le canal qui l'entoure (cad. AM 189 à 197) ; chartreuses (cad. AM 229); portail d'entrée de la ferme (cad. AM 88) classement par arrêté du 03 décembre 1998 Jardins et parc, ainsi que les murs de clôture (cad. AM 172 à 174, 179, 182, 189 à 197, 229, 233) Inscription par arrêté du 05 juillet 1993	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AINAY-LE-VIEIL	AC1	Le pont canal de la Croix dit aussi «pont chatard» situé au lieu-dit «Pré Imbeau» à Ainay-le-Viel (cad AD 65) inscription par arrêté du 15 avril 2009	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AINAY-LE-VIEIL	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie 18000 Bourges	
AINAY-LE-VIEIL	EL7	RD 97E rue de Drevant approuvé le 26/02/1887	Arrêtés non pris au 8/11/2017, échanges avec le CD encours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes Pyramides – Route de Guerry 18000 Bourges	
AINAY-LE-VIEIL	EL7	RD 1 rue des Acacias/rue Jean Valette/Place de l'Église/rue du Château approuvé le 20/08/1879	Arrêtés non pris au 8/11/2017, échanges avec le CD encours	Conseil Départemental du Cher Direction des routes Pyramides – Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AINAY-LE-VIEIL	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
AINAY-LE-VIEIL	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
AINAY-LE-VIEIL	PT3	câble RG 18-71	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AINAY-LE-VIEIL	PT3	fibre optique 02402	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AINAY-LE-VIEIL	T1	ligne Bourges - Mieczze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
AINAY-LE-VIEIL	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
ARCOMPS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
ARCOMPS	EL7	RD 951 approuvé le 16/10/1838	Arrêté non pris au 8/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ARCOMPS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
ARCOMPS	PT3	câble RG 11-22	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ARCOMPS	PT3	câble RG 18-21	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ARCOMPS	PT3	câble RG 18-24	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ARCOMPS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
ARDENNAIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaux	
ARDENNAIS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ARDENAIS	PT3	câble RG 18-21	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ARDENAIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
BEDDES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
BEDDES	EL7	RD 70 approuvé le 06/04/1880	Arrêté non pris au 8/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
BEDDES	I4	- réseaux de transport * liaison 400 Kv Breuil(le) – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BEDDES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
BEDDES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CHATEAUMEILLANT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
CHATEAUMEILLANT	AC1	Prieurale Saint-Etienne puis Saint-Genès : Eglise : place De Lattre de Tassigny : (cad. AD 125) Classement par liste de 1862.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHATEAUMEILLANT	AC1	Eglise Notre-Dame dite du Chapitre (Mairie) : place de la Mairie : Toute la partie extérieure du pourtour de l'ancienne abside de l'église et le clocher ; à l'intérieur, toute la partie supérieure de l'ancienne abside contenant les fresques anciennes ainsi que les colonnes et chapiteaux faisant partie de cette salle (cad. AK 88) classement par arrêté du 22 juillet 1914	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHATEAUMEILLANT	AC1	Maison dite aussi maison Gréguel (Petit Château) : rue de la Victoire : Château (petit) - (cad. AK 137 ) - Inscription par arrêté du 06 mai 1964	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHATEAUMEILLANT	EL7	RD 943E approuvé le 16/03/1855 rue de la Libération/rue E. Berger	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
CHATEAUMEILLANT	EL7	RD 70 approuvé le 29/04/1873 côté Beddes-avenue de la République/début rue E. Chenon	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
CHATEAUMEILLANT	EL7	RD70 approuvé le 30/06/1869 côté Ste Sévère/rue Bazanerie/Place du Docteur Guyot/Rue Zoé Berger	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
CHATEAUMEILLANT	EL7	RD 3 approuvé le 20/04/1872 rue St Martin	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
CHATEAUMEILLANT	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 KV Breuil(le) - MarmagneC2712B2712	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHATEAUMEILLANT	I4	- réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basses tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CHATEAUMEILLANT	PT3	ligne RG 18-76	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHATEAUMEILLANT	PT3	ligne RG 18-76	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHATEAUMEILLANT	PT3	ligne RG 18-722	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHATEAUMEILLANT	PT3	ligne RG 18-91	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHATEAUMEILLANT	PT3	Fibre optique 18709	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHATEAUMEILLANT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CULAN	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CULAN	AC1	Château : - Château à l'exception des parties classées (cad. AI 246) inscription par arrêté du 02 mars 1926 - Façades et toitures (cad. AI 246) Classement par arrêté du 02 juin 1956	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CULAN	AC1	Pont romain sur la rivière l'Arnon (non cad. dom. public) inscription par arrêté du 16 juin 1986	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CULAN	AC2	Abords du château de Culan et rivière, comprenant : une grange, un pré et un taillis au nord de la rivière Site inscrit par arrêté du 30 août 1937	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
CULAN	AC2	château de Culan, ses abords avec communs, dépendances, place de l'église, esplanade et une partie du village – site classé par arrêté du 30 août 1937	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
CULAN	EL7	RD 943 approuvé le 16/10/1867 Grande rue/rte de Montluçon	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
CULAN	EL7	RD 65 approuvé le 19/08/1879 rte du Châtelet	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
CULAN	EL7	RD 997 approuvé le 16/10/1867 rte de Saint Amand	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
CULAN	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue des St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CULAN	PT3	ligne RG 18-78	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CULAN	PT3	ligne RG 18-74	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CULAN	PT3	ligne RG 11-22	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CULAN	PT3	ligne RG 18-135	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CULAN	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Epineuil Le Fleureil	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	AC1	Eglise Saint-Martin (cad. AB 156) inscription par arrêté du 17 septembre 1986	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	AC1	Château de Cornançay : Façades et toitures ; escalier principal intérieur avec sa rampe en fer forgé (cad. YH 16) inscription par arrêté du 03 mars 1987).	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	AC1	Ecole (ancienne école d'Alain Fournier) (musée) (cad. AB 133) inscription par arrêté du 27 avril 1972).	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	AC1	Motte castrale : le Bourg : Motte avec son fossé (cad. AB 6, 7) inscription par arrêté du 21 août 1987	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	PT3	ligne RG 18-133	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	PT3	ligne RG 18-136	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	PT3	fibre optique 02402	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	T1	ligne Bourges - Miécaze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
FAVERDINES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
FAVERDINES	AC1	Maison forte de Chaudenay : bâtiments actuels en ruine et leur environnement (cad. ZA20 – 28) inscription par arrêté du 21 août 1987.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
FAVERDINES	I3	Canalisation DN150-1977- VESDUN-ORVAL	AP N° 2016-DDCSPP-031 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême cedex	
FAVERDINES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP87716 45077 Orléans Cédex	
FAVERDINES	PT3	ligne RG 18-24	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
FAVERDINES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
IDS-SAINT-ROCH	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaut	
IDS-SAINT-ROCH	AC1	Eglise Saint Martin et Saint Roch : chevet, transept et façade (cad. AX 23) inscription par arrêté du 02 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
IDS-SAINT-ROCH	EL7	RD 70 approuvé le 03/04/1895 route de Morlac	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
IDS-SAINT-ROCH	EL7	RD 69 approuvé le 03/04/1895 route du Chatelet	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
IDS-SAINT-ROCH	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 KV N°1 : Breuil(le) – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
IDS-SAINT-ROCH	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
IDS-SAINT-ROCH	PT3	câble RG 18-129	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
IDS-SAINT-ROCH	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
INEUIL	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche Boischaud	
INEUIL	AC1	église Saint Martin (cad B5, 526) classement par liste de 1862	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
INEUIL	EL7	RD 144 (approuvé le 09/07/1903)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
INEUIL	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
INEUIL	PT3	câble RG 18-102	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
INEUIL	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LA CELETTE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
LA CELETTE	AC1	Le château de Poisieux, les parties suivantes : le corps de logis en totalité, la tour carrée qui flanque le pignon sud du corps de logis, les murs de clôture de la cour et les bâtiments qui leur sont adossés, la cour, la tour d'angle sud-est (tour de la chapelle) en totalité, les vestiges de la grosse tour nord-est (cad D 742 et D 836) sur la commune de Saint Georges de Poisieux : inscription par arrêté du 16 octobre 2009 (le périmètre de 500 m empiète sur la commune de La Celette)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA CELETTE	AC1	Maison forte de Chaudenay : bâtiments actuels en ruine et leur environnement (ZA 20, 28) – Inscription par arrêté du 21 août 1987 sur la commune de Favardines (le périmètre de 500 m empiète sur la commune de La Celette)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA CELETTE	EL7	RD1 approuvé le 08/10/1868	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
LA CELETTE	EL7	RD 62 approuvé le 18/08/1903 Chadet	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CELETTE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution  ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LA CELETTE	PT3	câble RG 18-24	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CELETTE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LA PERCHE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Mairie de La Perche route d'Urçay 18200 La Perche	
LA PERCHE	AC1	Périmètre de l'église Saint Martin à Urçay (03)	Loi du 31/12/1913 Arrêté préfectoral du 20/04/1989	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA PERCHE	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LA PERCHE	EL7	RD 118 approuvé le 29/10/1927 route d'Urçay	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
LA PERCHE	EL7	RD 62 approuvé le 25/04/1881 Buhard – route de Saulzais	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA PERCHE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LA PERCHE	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LA PERCHE	PT2	Liaison hertzienne de Saint Amand Montrond / Le bois Lelu à Urçay / Les Combles (Allier) zone spéciale de dégagement I = 118 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
LA PERCHE	PT3	fibre optique 02402	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA PERCHE	T1	ligne Bourges - Mecaze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
LA PERCHE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LE CHATELET	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaux	
LE CHATELET	AC1	Maison de Maître de la Charnaye	Arrêté Préfectoral du 11/06/2021	UDAP 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LE CHATELET	AC1	Abbaye Notre Dame de Puyferrand : Puyferrand (cad. AS171) classement par arrêté du 15 avril 1911	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LE CHATELET	EL7	RD 951 approuvé le 23/05/1871 rue Grande / rue Nationale	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LE CHATELET	EL7	RD 3 approuvé le 02/06/1869 rue des Chaumes	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
LE CHATELET	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 Avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LE CHATELET	PT3	câble RG 18076	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LE CHATELET	PT3	câble RG 18-131	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LE CHATELET	PT3	câble RG 18-130	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LE CHATELET	PT3	câble RG 18-21	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LE CHATELET	PT3	câble RG 18-158	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LE CHATELET	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LOYE-SUR-ARNON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaux	
LOYE-SUR-ARNON	AC1	Eglise Saint Martin (cad. AB 70) inscription par arrêté du 27 décembre 1926)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LOYE-SUR-ARNON	AC1	Manoir des Girouettes : façades et toitures du corps de logis principal (cad. AB 1) inscription par arrêté du 1er octobre 1974)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LOYE-SUR-ARNON	EL7	RD 951 approuvé le 11/01/1838 rue d'Arnonval/rue des Treizes Blés	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
LOYE-SUR-ARNON	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LOYE-SUR-ARNON	PT3	Câble RG 18-21	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LOYE-SUR-ARNON	PT3	Câble RG 11-22	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LOYE-SUR-ARNON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MAISONNAIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaux	
MAISONNAIS	AC1	Eglise Saint Pierre et Saint Paul : le bourg (cad. AM 69) inscription par arrêté du 06 octobre 1925	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MAISONNAIS	AC1	prieuré d'Orsan : orsan (cad AB 22) inscription par arrêté du 27 mars 1926 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MAISONNAIS	EL7	RD 70 approuvé le 22/12/1877	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
MAISONNAIS	I4	réseaux de transport : * liaison 400 KV N°1 : Breuil(le) – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MAISONNAIS	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MAISONNAIS	PT3	ligne RG 18-130	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MAISONNAIS	PT3	ligne RG 18-129	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MAISONNAIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MORLAC	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MORLAC	EL7	RD3 approuvé le 22/08/1882 route du Châtelet	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
MORLAC	EL7	RD 70 approuvé le 18/08/1875	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
MORLAC	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MORLAC	PT3	Câble RG 18-131	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MORLAC	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
PREVERANGES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
PREVERANGES	AC1	Maison « Châtelet »: RD 997 chemin rural dit « du Moulin » : façades et toitures (cad. BD 116) Inscription par arrêté du 2 juillet 1997	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
PREVERANGES	EL7	RD 997 approuvé le 31/10/1871	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
PREVERANGES	EL7	RD 3 approuvé le 31/10/1871	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
PREVERANGES	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 KV N°1 Breuil(le) - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
PREVERANGES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
PREVERANGES	PT3	câble RG 18-134	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PREVERANGES	PT3	câble RG 18-171	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PREVERANGES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
REIGNY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
REIGNY	EL7	RD 38 approuvé le 25/11/1876	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide – Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
REIGNY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA -et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
REIGNY	PT3	câble RG 11-22	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
REIGNY	PT3	câble RG 18-135	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
REIGNY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
REZAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
REZAY	EL7	RD 80 approuvé le 18/08/1891 rue George Sand	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
REZAY	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA -et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
REZAY	PT1	PSR de La Châtre – Saint Christophe en Boucherie	- décret ministériel du 21/07/1970 (plan n° 180)	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
REZAY	PT2	Centre radioélectrique de Saint Christophe en Boucherie (36) - (n° CCT 3624001) zone secondaire de dégagement R = 970 m secteur de dégagement R = 5000 m	- décret ministériel du 21/07/1970 (plan n° 180)	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
REZAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
SAINT-CHRISTOPHE-LE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaux	
SAINT-CHRISTOPHE-LE	AC1	Château de la Forêt-Grailly : Façades et toitures du château ; à l'intérieur : les trois salles voûtées situées au rez-de-chaussée (cad. AE 57) inscription par arrêté du 18 novembre 1987	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-CHRISTOPHE-LE	EL7	RD 997 approuvé le 04/04/1837	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-CHRISTOPHE-LE	EL7	RD 62B approuvé le 11/04/1893	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-CHRISTOPHE-LE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-CHRISTOPHE-LE	PT3	câble RG 11-22	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-CHRISTOPHE-LE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
SAINT-GEORGES-DE-P	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Collectivité SIAEP Drevant	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-GEORGES-DE-P	AC1	Rempart préhistorique de l'éperon barré dit aussi le Camp de César : la Camp de César (cad ZB 44) - classement par arrêté du 24 octobre 1967 sur la commune de la Groutte	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-GEORGES-DE-P	AC1	Eglise Saint Georges (cad B 59 ) classement par arrêté du 23 octobre 1907	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-GEORGES-DE-P	AC1	Eglise Saint Paul à Soye l'église : - portail classement par arrêté du 07 février 1921 - église à l'exception du portail classé (cad. ZM 51) inscription par arrêté du 23 février 1965	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-GEORGES-DE-P	AC1	Le château de Poisieux, les parties suivantes : le corps de logis en totalité, la tour carrée qui flanque le pignon sud du corps de logis, les murs de clôture de la cour et les bâtiments qui leur sont adossés, la cour, la tour d'angle sud-est (tour de la chapelle) en totalité, les vestiges de la grosse tour nord-est (cad D 742 et D 836) inscription par arrêté du 16 octobre 2009	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-GEORGES-DE-P	AS1	Captage de « Pissy » avec périmètres de protection immédiate et rapprochée	- arrêté préfectoral n° 2003-1-1619 du 05 décembre 2003	Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) Délégation Départementale du Cher 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAINT-GEORGES-DE-P	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT /SER 6 place de la pyrotechnie 18000 Bourges	
SAINT-GEORGES-DE-P	EL7	RD 64 approuvé le 23/08/1887	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-GEORGES-DE-P	I3	Canalisation DN150-1977-Vesdun-Orval	AP N° 2016-DDCSPP-059 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-GEORGES-DE-P	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-GEORGES-DE-P	INT1	cimetière communal r = 35 m	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
SAINT-GEORGES-DE-P	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAINT-GEORGES-DE-P	PT3	câble RG 11-22	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-GEORGES-DE-P	PT3	fibre optique 02402	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-GEORGES-DE-P	PT3	câble RG 18-24	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-GEORGES-DE-P	T1	Bourges - Miécaze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-GEORGES-DE-P	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-HILAIRE-EN-LIG	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
SAINT-HILAIRE-EN-LIG	AC1	Prieuré Saint Hilaire de Bornes : transept, chœur et crypte (cad AB 36) classement par arrêté du 10 avril 1912	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-HILAIRE-EN-LIG	AC1	Château du Plaix, douves, façades et toitures du château, cheminée du 16 <sup>e</sup> siècle située au rez de chaussée du corps de logis en fond de cour (cad F567, 568) inscription par arrêté du 13 novembre 1995	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-HILAIRE-EN-LIG	EL7	RD 65 (approuvé le 22/04/1884)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-HILAIRE-EN-LIG	EL7	RD 193 approuvé le 21/06/1877	- Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-HILAIRE-EN-LIG	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-HILAIRE-EN-LIG	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAINT-HILAIRE-EN-LIG	PT2	* centre radioélectrique de Saint Christophe en Boucherie (36) - (n° CCT 3624001) zone secondaire de dégagement R = 970 m secteur de dégagement R = 5000 m	Décret du 21 juillet 1970	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-HILAIRE-EN-LIG	PT3	câble RG 18-129	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-HILAIRE-EN-LIG	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-JEANVRIN	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
SAINT-JEANVRIN	AC1	Eglise Saint Georges ( cad AB 35 ) classement par arrêté du 8 juillet 1911	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-JEANVRIN	EL7	RD 128 approuvé le 29 novembre 1911	arrêté non pris au 08 novembre 2017 échanges avec le CD en cours	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-JEANVRIN	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 KV N°1 Breuil(le) - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-JEANVRIN	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-JEANVRIN	PT3	ligne RG 18-76	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-JEANVRIN	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-MAUR	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-MAUR	EL7	RD 162 approuvé le 29/03/1906 Le Mas	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-MAUR	EL7	RD 162 approuvé le 02/09/1880	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-MAUR	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SAINT-MAUR	PT3	Câble RG 18076	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-MAUR	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-PIERRE-LES-BOI	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
SAINT-PIERRE-LES-BOI	AC1	Eglise Saint Pierre (cad. C3, 662) inscription par arrêté du 24 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-PIERRE-LES-BOI	EL7	RD 3 approuvé le 17/11/1894	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-PIERRE-LES-BOI	EL7	RD 69 approuvé le 17/11/1894	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-PIERRE-LES-BOI	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SAINT-PIERRE-LES-BOI	PT3	Câble RG 18-131	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-PIERRE-LES-BOI	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-PRIEST-LA-MAR	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
SAINT-PRIEST-LA-MAR	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 KV N°1 Breuil(le) - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-PRIEST-LA-MAR	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SAINT-PRIEST-LA-MAR	PT3	câble RG 18-134	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-PRIEST-LA-MAR	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
SAINT-SATURNIN	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
SAINT-SATURNIN	EL7	RD 3 approuvé le 20/04/1872	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-SATURNIN	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 KV N°1 Breuil(le) - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-SATURNIN	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 KV N°1 Breuil(le) - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-SATURNIN	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SAINT-SATURNIN	PT3	câble RG 18-91	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-SATURNIN	PT3	câble RG 18-74	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-SATURNIN	PT3	câble RG 18-722	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-SATURNIN	PT3	câble RG 18-171	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-SATURNIN	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-VITTE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Epineuil Le Fleureil	
SAINT-VITTE	AC1	Château de Cornançay : façades et toitures ; escalier principal intérieur avec sa rampe en fer forgé (cad YH 16) – inscription par arrêté du 3 mars 1987 sur la commune d'Epineuil le Fleuriel - r = 500 m (seul 90 m dépasse sur la commune de Saint Vitte)	- loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par décrets - articles relatifs au code de l'urbanisme	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-VITTE	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SAINT-VITTE	PT3	câble RG 18-133	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-VITTE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAULZAIS-LE-POTIER	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
SAULZAIS-LE-POTIER	AC1	château de la Lande : plateforme du château ; douves ; dans l'ancienne basse-cour : façades et toitures, des bâtiments subsistants de la ferme du 18 <sup>e</sup> siècle, à savoir l'ancienne maison du fermier, l'ancien bâtiment d'habitation et le petit édifice de plan circulaire élevé à l'angle sud ; bâtiment néo-classique : cad. D 144, 149 à 152, 154 inscription par arrêté du 24 février 1992) - r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAULZAIS-LE-POTIER	EL7	RD 64 approuvé le 30/09/1876	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
SAULZAIS-LE-POTIER	EL7	RD 64 approuvé le 16/02/1864	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
SAULZAIS-LE-POTIER	EL7	RD 62 approuvé le 16/02/1864	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
SAULZAIS-LE-POTIER	EL7	RD 62 approuvé le 16/02/1864 Le bourg	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
SAULZAIS-LE-POTIER	I3	Canalisation DN150-1977- Vesdun-Orval	AP N° 2016-DDCSPP-068 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAULZAIS-LE-POTIER	I4	- réseaux de distribution  - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAULZAIS-LE-POTIER	PT3	ligne RG 18-24	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAULZAIS-LE-POTIER	PT3	ligne RG 18136	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAULZAIS-LE-POTIER	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SIDIAILLES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaux	
SIDIAILLES	AC2	lac de Sidiailles et ses abords site inscrit par arrêté du 23 septembre 1983	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SIDIAILLES	AS1	captage sans périmètre de protection	- arrêté du 28 avril 1998 - article L 1321.2 du code de la santé publique -articles L 214-3 et 215-13 du code de l'environnement - décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SIDIAILLES	EL7	VC 1 (de Raucier à l'intersection avec la VC 104) - approuvé le 04/04/1913	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Sidiailles le bourg 18270 Sidiailles	
SIDIAILLES	EL7	VC 1 (de l'intersection avec la VC 104 au bourg de Sidiailles) approbation du 28 avril 1914	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Sidiailles le bourg 18270 Sidiailles	
SIDIAILLES	EL7	VC 2 approbation du 17/05/1892	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Sidiailles le bourg 18270 Sidiailles	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SIDIAILLES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SIDIAILLES	PT3	câble RG 18-74	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SIDIAILLES	PT3	câble RG 18164	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SIDIAILLES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
TOUCHAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche Boischaud	
TOUCHAY	AC1	Eglise Saint Martin et Saint Roch : Chevet, transept et façade (cad. AX 23) ,inscription par arrêté du 02 mars 1926, sur la commune de Ids Saint Roch	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
TOUCHAY	AC1	église Saint Martin (cad. AB 248) inscription par arrêté du 24 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
TOUCHAY	AC1	château de l'Isle sur Arnon (cad ZO 50) inscription par arrêté du 24 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
TOUCHAY	AC1	Prieuré d'Orsan (commune de Maisonnais) : Orsan (cad. AB 22) : inscription par arrêté du 27 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
TOUCHAY	AC1	Prieuré Saint-Hilaire de Bornes (commune de Saint-Hilaire-en-Lignières) Eglise Saint Hilaire : transept, chœur et crypte (cad. AB 36): classement par arrêté du 10 avril 1912	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
TOUCHAY	EL7	RD 69 (approuvé le 22/08/1874)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
TOUCHAY	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 KV N°1 Breuil(le) – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
TOUCHAY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
TOUCHAY	PT3	câble RG 18-129	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
TOUCHAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VESDUN	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche-Boischaud	
VESDUN	AC1	église Saint Cyr : église cad. AB 94 inscription par arrêté du 14 janvier 1994 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VESDUN	AC2	vieux village de Vesdun et son église site inscrit par arrêté du 28 juillet 1981	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
VESDUN	EL7	RD4 approuvé le 22/08/1900	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
VESDUN	EL7	RD 67 approuvé le 22/08/1900 côté St Désiré	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
VESDUN	EL7	RD 67 approuvé le 29/07/1893 côté Saulzais	Arrêtés non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
VESDUN	I3	Ouvrage ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisation Centre Est	AP N° 2016-DDCSPP-073 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VESDUN	I3	Installations annexes situées sur la commune : * Vesdun – livraison	AP N° 2016-DDCSPP-073 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VESDUN	I3	Installations annexes situées sur la commune : * Vesdun La Presle – sectionnement	AP N° 2016-DDCSPP-073 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VESDUN	I3	Canalisation DN80-1990-BRT Vesdun	AP N° 2016-DDCSPP-073 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VESDUN	I3	Canalisation DN150-1977-Vesdun-Orval	AP N° 2016-DDCSPP-073 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VESDUN	I4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réseaux de distribution</li> <li>- lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension)</li> <li>- lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de distribution</li> <li>ENEDIS Accueil</li> <li>Raccordement Electricité</li> <li>47 avenue de St Mesmin</li> <li>BP 87716</li> <li>45077 Orléans Cédex</li> </ul>	
VESDUN	PT3	câble RG 18-78	<ul style="list-style-type: none"> <li>- articles L.46 à L.53</li> <li>- article 48 alinéa II</li> <li>- articles D 408 à D 411</li> </ul> du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VESDUN	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : <ul style="list-style-type: none"> <li>- articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus</li> </ul> code de l'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>-articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</li> </ul>	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	